

**FAVORISER LA SANTÉ ET LA PROTECTION
DES MIGRANTS VULNÉRABLES EN TUNISIE**



Financé par: La Finlande

Exécuté par : OIM – Organisme des Nations Unies chargé des migrations

Partenaires : Gouvernement tunisien; société civile ; Agences des Nations Unies

Couverture géographique : Maroc, Tunisie, Libye, Egypte et Yémen

Période : 30 mois

Budget : 2.600.000 EUR (Projet Régional) – 385.367. 000 EUR (Tunisie)



A. CONTEXTE

Les tendances démographiques et socio-économiques, les conflits et dans certains cas, les changements climatiques sont parmi les facteurs qui influencent la dynamique des migrations dans le monde. Plus particulièrement, un nombre important de personnes décident de quitter leur pays d'origine dans le Moyen-Orient et l'Afrique subsaharienne et tentent des voyages dangereux à la recherche de sécurité et de meilleures opportunités de vie. Ils migrent à travers l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Tunisie ou d'autres pays de la région tels que le Yémen – vers les pays voisins ou vers l'Europe.

Bien que la plupart des migrants considèrent au départ le Maghreb et le Mashreq, ainsi que le Yémen, comme des pays de transit, dans un bon nombre de cas, ils deviennent de facto des pays de destination puisque de nombreux migrants sont incapables de poursuivre leurs voyages faute de moyen. Les migrants vivent ainsi dans des conditions de précarité avec un accès limité à l'emploi et aux services de base. En raison de ces mauvaises conditions de vie aggravées par les difficultés d'accès aux soins de santé préventifs, ils peuvent être confrontés à des problèmes de santé graves.

Le droit à la santé est un droit humain dans ses dimensions physiques, mentales et sociales. La Tunisie, dans sa Constitution de 2014 reconnaît ce droit comme un droit fondamental et universel de tout être humain, elle prévoit dans son article 38 que « La santé est un droit pour chaque être humain. ». De plus, en 2016, la Tunisie a adopté une loi organique relative à la prévention et à la lutte contre la traite des personnes. Cette loi garantit l'accès gratuit à la santé et à l'assistance psychosociale pour toutes les victimes de la traite détectées par l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite en Tunisie y compris les migrants.

Dans ce contexte, et en soutien aux efforts de la Tunisie et du Ministère de la Santé pour intégrer la migration dans les politiques de santé publique et de protection sociale, l'OIM met en place la deuxième phase du Projet SANTE en Tunisie suite à sa première phase mise en place en 2015-2017. Ce projet régional a pour objectif d'appuyer les gouvernements dans la gestion de la migration en mettant l'accent sur la promotion de la santé et de la protection des migrants qui transitent par le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Égypte et le Yémen.

B. OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET EN TUNISIE :

En étroite collaboration avec le Ministère de la Santé tunisien, l'OIM se propose de :

- 1- Promouvoir une politique migratoire inclusive qui promeut le droit à la santé des migrants en Tunisie.
- 2- Améliorer l'accès des migrants les plus vulnérables aux services de santé et de protection, notamment les victimes de la traite, les victimes de violences et les enfants non accompagnés ou séparés, à travers l'assistance humanitaire, psychologique et médicale.
- 3- Renforcer la capacité du gouvernement et de la société civile à promouvoir efficacement les besoins en santé et en protection des migrants vulnérables, y compris les victimes de la traite, les victimes de violences et les communautés touchées par les crises migratoires.
- 4- Améliorer la collaboration multisectorielle au niveau régional et national pour partager les bonnes pratiques nationales et internationales visant à améliorer la santé et la protection des migrants les plus vulnérables et des communautés touchées par les migrations.

ACTIVITES DU PROJET EN TUNISIE :

Les objectifs mentionnés précédemment seront atteints par le biais de la réalisation des activités suivantes :

Assistance humanitaire et médicale

-Un fond est alloué à l'assistance humanitaire, psychologique et médicale aux migrants qui s'adressent à l'OIM. Cette assistance est dispensée directement par l'OIM via les partenaires ou en collaboration avec le secteur public et/ou associatif. Cette aide comprendra l'assistance médicale et psycho-sociale.

-Les structures gouvernementales ou non-gouvernementales assurant l'hébergement des migrants les plus vulnérables tels que les enfants migrants non-accompagnés, les victimes de la traite, les victimes de violence basée sur le genre et les mères célibataires, seront appuyées.

Soutien technique et dialogue en matière de politiques publiques Migration/Santé et Protection sociale

-Une série de dialogues nationaux et régionaux visant à promouvoir la réflexion au sujet de politiques inclusives en matière de migration, santé et protection sociale, sera organisée.

-La collecte et analyse des données recueillies par l'OIM en matière de morbidité et besoins en santé de la population migrante, sera entamée.

-Des visites d'échange à l'échelle régionale et internationale visant à partager les bonnes pratiques en matière de migration, santé et protection sociale, seront organisées.

Des formations spécifiques et ciblées

-Des formations sur les politiques de santé inclusives, collecte des données en migration/santé, gestion des migrants dans les zones à grande densité, protection et référencement des groupes de migrants les plus vulnérables, seront organisées.

-Des formations pour les prestataires de soins et de services sociaux portant sur les droits des migrants et plus spécifiquement le droit à la santé, les besoins en santé et les vulnérabilités rattachées à la migration, la stigmatisation, les conséquences de la traite des êtres humains et de la violence basée sur le genre sur la santé et le bien-être de la personne, la nécessité de mettre en place des services de soins culturellement adaptés aux migrants, seront organisées.

-Le soutien et les actions de renforcement des capacités du réseau d'éducateurs pairs en matière de santé et migration à Tunis, Sfax et au Sud tunisien, en collaboration avec le Ministère de la Santé et les ONGs partenaires, seront assurés.

Ce projet vient dans la continuité du projet régional SANTE « Promotion de la santé et du bien-être parmi les migrants En Egypte, en Libye, au Maroc, en Tunisie et au Yémen » financé par le Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande et mis en œuvre par l'OIM entre 2015 et 2017. A travers ce projet, l'OIM a fourni une assistance médico-psycho-sociale aux migrants vulnérables, et ce, dans le but d'assurer, avec d'autres acteurs pertinents, leur accès aux services de base. Le projet a également permis la mise en place d'un réseau d'éducateurs pairs en santé et migration tout au long de la route migratoire en Tunisie, afin d'informer et de sensibiliser les migrants sur leurs droits en Tunisie et notamment le droit d'accès à la santé. De plus, le projet a soutenu la sensibilisation des différents acteurs clés, gouvernementaux et associatifs, au respect des droits des migrants, parmi lesquels le droit à la santé qui est reconnu en tant que droit humain fondamental autant dans ses dimensions physiques que mentales et sociales.

Ce projet est mis en œuvre en étroite synergie avec l'ensemble des initiatives de l'OIM en matière de protection des migrants et de lutte contre la traite des personnes en Tunisie.

Ce Projet régional veille à atteindre des Objectifs de Développement Durable (ODD)



Avec l'appui financier de



Ministry for Foreign
Affairs of Finland